

Le jugement qui acquitte Pierre Maudet

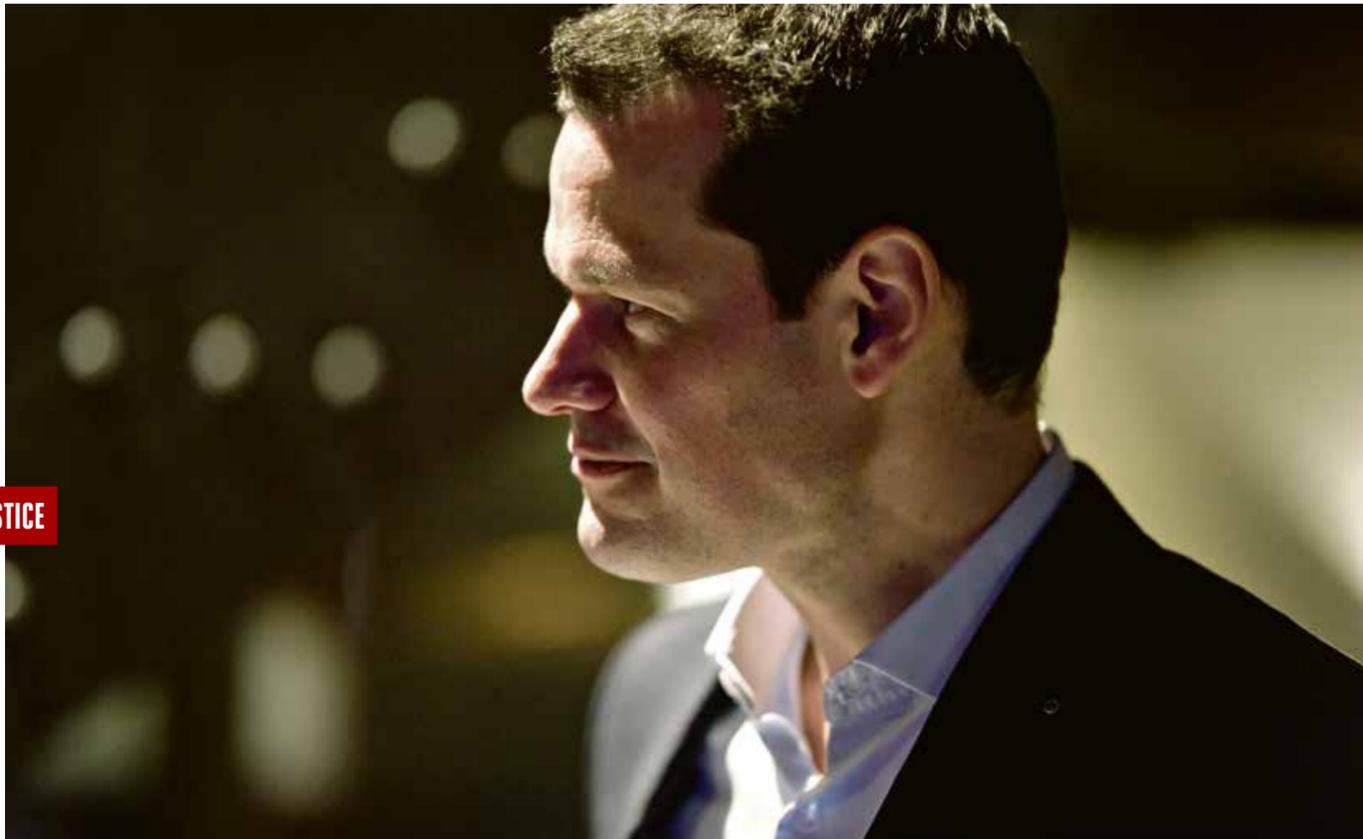
GENÈVE En appel, la cour estime que toutes les conditions ne sont pas réunies pour retenir l'infraction d'acceptation ou d'octroi d'un avantage en relation avec le séjour à Abu Dhabi. L'affaire peut encore être portée devant le Tribunal fédéral

FATI MANSOUR
@fatimansour

L'année commence bien pour Pierre Maudet et ses compagnons de voyage. La Chambre pénale d'appel et de révision a prononcé l'acquiescement dans le volet d'Abu Dhabi. Loin de conclure que l'acceptation de cette invitation royale était admissible de la part d'un conseiller d'Etat et de son bras droit, la décision confirme le caractère indu de ce cadeau astronomique. Les juges estiment toutefois qu'une des conditions objectives de l'infraction n'est pas réalisée.

En résumé, la couronne n'attendait rien du ministre. Et les deux hommes d'affaires locaux, susceptibles de nourrir quelque intention moins pure, ont eu un rôle trop indirect pour être reconnus coupables d'octroi d'un avantage. Les bénéficiaires du périple ne peuvent dès lors pas se voir reprocher l'offrande de ceux qui ne pensaient pas à mal ou qui n'ont rien offert. Voilà en substance le raisonnement qui devrait vraisemblablement prendre le chemin du Tribunal fédéral, même si le Ministère public genevois se donne encore le temps de la réflexion.

JUSTICE



Pierre Maudet lors d'un débat de la chaîne de TV locale Léman Bleu sur l'élection complémentaire au Conseil d'Etat, en mars 2021. (EDDY MOTTAZ/LE TEMPS)

Contexte problématique

Appelée à se pencher sur l'ensemble du dossier, la cour retient que Pierre Maudet était bien conscient du problème présenté par cette invitation au grand prix, dont la valeur est ici aussi fixée à 50000 francs, et qu'il a éprouvé un malaise avant de partir prendre du bon temps. «Quoi qu'il en dise, ce malaise ne peut avoir été uniquement lié au risque de dégat d'image au cas où cela s'apprendrait. [...] Ce malaise n'est donc rien d'autre, in fine, que l'expression de la conscience que le prévenu avait de ne pas se comporter selon les usages en acceptant l'invitation luxueuse dont lui-même et sa famille ont bénéficié, de la part des autorités d'un Etat étranger et du seul fait qu'il était conseiller d'Etat.»

La décision souligne aussi le climat problématique qui a entouré la relation entre les protagonistes de ce dossier, que ce soit dans le contexte du voyage ou du financement du

sondage. «Considérés dans leur ensemble, ces éléments démontrent que l'intérêt de Magid Khoury pour Pierre Maudet et son action politique n'était pas totalement altruiste et qu'il ne peut pas avoir ignoré que de lui fournir ce soutien pourrait favoriser, au besoin, son accès à un conseiller d'Etat.» L'arrêt relève encore les nombreux messages démontrant qu'Antoine Daher sollicitait ses amis, et surtout l'ex-chef de cabinet, avec une grande facilité. «Pierre Maudet non plus n'a pas toujours posé la limite, sa disponibilité à se renseigner [...] puis à le rencontrer pour lui fournir ces explications, va largement au-delà de ce que n'importe quel administré ne disposant pas d'une telle introduction pourrait espérer.»

A l'instar du Ministère public, la cour estime que la certitude affi-

chée par l'ancien ministre de ne pas être perméable à des tentatives d'influence est «sans portée, tant la sympathie induite par les gestes bienveillants est dans la nature humaine». Et l'arrêt d'ajouter: «D'une façon générale, la règle selon laquelle celui qui reçoit un cadeau devient débiteur est bien ancrée dans notre société.»

Malgré ce contexte, l'acquiescement est prononcé pour les deux volets. Pour Abu Dhabi, c'est parce que la couronne n'avait rien d'autre que la promotion de son image en tête et que les organisateurs locaux n'avaient pas assez de pouvoir sur toute l'opération. Quant au sondage, celui-ci ne peut être considéré comme le prolongement d'un premier avantage (le voyage) qui n'a pas été retenu et doit être assimilé à un financement politique teinté for-

cément de réseautage. Au final, seul Patrick Baud-Lavigne, l'ancien chef de cabinet, écope d'une condamnation à 90 jours-amendes avec sursis pour instigation à abus d'autorité (l'ouverture expresse de l'Escobar au profit d'Antoine Daher) et violation du secret de fonction (des renseignements donnés au même ami).

Au moment de fixer les frais et indemnités – le lieu où les juges disent en général ce qu'ils pensent du comportement des prévenus en cas d'acquiescement –, le constat est plutôt sévère, sauf pour Magid Khoury, le seul qui n'a pas participé à la construction d'une version destinée à égarer la justice. Comportement contraire à leurs obligations en acceptant le voyage qui a justifié la conduite d'une instruction pénale, dissimulation de preuves, mensonges crasses en début de

procédure, stratégie savamment orchestrée, la cour retient tout cela pour laisser aux acquittés le soin de payer l'ardoise d'environ 6300 francs de frais de procédure jusqu'au renvoi en jugement.

Les avocats satisfaits

Mais ceux-ci seront indemnisés pour leurs frais de défense (pour les deux procès et l'instruction seulement dans l'affaire du sondage) à hauteur de 40 000 francs pour Pierre Maudet et 58 000 francs pour Patrick Baud-Lavigne. Magid Khoury obtient 84 000 francs pour les deux volets car il n'a pas participé au mensonge. La cour alloue enfin zéro franc à Antoine Daher qui n'avait rien réclamé. Aucun tort moral n'est octroyé à l'ancien chef de cabinet, le seul à avoir demandé un tel dédommagement.

Du côté de la défense, on oublie ces bémols pour laisser place à la satisfaction. Me Grégoire Mangeat, l'avocat de Pierre Maudet, pense à «la force de notre système judiciaire et aux juges qui disent le droit, ni plus ni moins, et qui laissent le bruit de la foule et des adversaires politiques au pied des marches du palais». Me Jean-Marc Carnicé, au nom de Patrick Baud-Lavigne, évoque aussi «une décision courageuse». Pareil du côté de Mes Marc Hassberger et Guillaume Vodoz, défenseurs de Magid Khoury, qui saluent le fait que la cour a «su s'affranchir de la pression politico-médiatique qui a entaché ce dossier». Enfin, Me David Bitton se félicite qu'Antoine Daher voie «sa vérité enfin reconnue». En attendant, peut-être, le prochain acte. ■

EN DATES

28 septembre 2018

Le conseiller d'Etat est convoqué pour la première fois et entendu comme prévenu d'acceptation d'un avantage.

3 novembre 2020

L'acte d'accusation est rédigé et les prévenus renvoyés en jugement.

15 février 2021

Ouverture du procès devant le Tribunal de police qui condamne le quatuor pour l'affaire d'Abu Dhabi.

11 octobre 2021

Ouverture du procès en appel qui aboutira à un acquiescement.

SUR LE WEB

Davantage de réactions à lire sur: www.letemps.ch.

Pour les élus, une faute avant tout politique

RÉACTIONS Peu estiment que l'acquiescement de l'ancien conseiller d'Etat change la donne. Il reste celui qui a menti et plongé la République dans une crise politique et institutionnelle

LAURE LUGON ZUGRAVU, MARC GUÉNIAT
ET SYLVIA REVELLO
@LaureLugon | @sylviarevello

A Genève, peu d'élus estiment que l'acquiescement en appel de Pierre Maudet atténue la gravité de son cas qui a plongé le canton dans une longue crise politique et institutionnelle. La plupart disent respecter la décision judiciaire. Mais hormis ses soutiens indéfectibles, ils ne révisent pas leur jugement sur les fautes politiques de l'ancien conseiller d'Etat, à la suite de la révélation, en mai 2018, de son luxueux voyage à Abu Dhabi.

Ils gardent en tête la stupeur qui a frappé le canton lorsque le Ministère public a divulgué ses mensonges orchestrés, puis lorsque ses démentis fiscaux ont été rendus publics. Sans omettre les multiples remaniements de l'exécutif, avant qu'une élection complémentaire, en mars dernier, ne vienne clore ce chapitre politique au bout de près de trois ans.

Aujourd'hui, les regards sont braqués sur les élections cantonales de 2023. Si Pierre Maudet devait se présenter, le

député Jean Batou, d'Ensemble à gauche, souhaite que la réflexion des Genevois soit guidée par les «graves fautes politiques qu'il a admises».

La présidente du Centre, Delphine Bachmann, le rejoint: «Ce verdict n'annule pas ses mensonges et la gestion problématique de son département. La confiance des électeurs est dure à récupérer», note-t-elle. Ceux-ci devraient se souvenir, d'après la présidente de l'UDC, Céline Amaudruz, des traces que son affaire a laissées à Berne: «Genève ne peut plus se permettre une nouvelle crise institutionnelle.»

«Genève mérite mieux»

Le socialiste Thomas Wenger rappelle qu'une candidature de Pierre Maudet bénéficierait à la gauche, ce qu'il ne va pas jusqu'à souhaiter: «Genève mérite mieux.» Du côté des Vert-e-s, Delphine Klopfenstein Brogini pense que la décision de la Cour de justice devrait surtout inquiéter le PLR. Car, au fond, ce parti, estime le MCG François Baertschi, «a mal géré la crise, en soutenant Pierre Maudet dans un premier temps de manière excessive, puis en le rejetant de manière tout aussi excessive».

Pour le président du PLR, Bertrand Reich, l'exclusion de Pierre Maudet se justifiait du point de vue éthique et de

la loyauté dont il a manqué envers son parti. Il reconnaît que cet acquiescement «est bon pour son image et qu'il n'aurait pas créé de fondation s'il ne voulait plus jouer de rôle politique. Mais il est trop tôt pour dire si ce risque sera de nature à fracturer à nouveau le PLR.»

Seuls les soutiens indéfectibles de l'ancien conseiller d'Etat avancent que l'acquiescement démontre qu'il a payé «un prix monumental et a fait l'objet d'un acharnement monstrueux pour un mensonge dont il s'est excusé», comme le dit Magali Orsini, ancienne députée d'Ensemble à gauche. Le socialiste Alberto Velasco abonde: «Ce jugement n'exonère pas Pierre Maudet de sa faute politique, mais celle-ci ne méritait pas toute la déstabilisation qui en a résulté.» Pour lui, le Ministère public n'aurait jamais dû s'y mêler.

Membre du comité directeur du PLR et président de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève, Gilles Rüfenacht ne nie pas que Pierre Maudet aurait dû se mettre en retrait plus vite. Mais il regrette le «gâchis que constitue la perte d'un homme politique de valeur». La décision de la Cour de justice lui redonnera peut-être les forces nécessaires pour revenir, conclut celui qui s'était opposé à l'exclusion de l'ex-enfant prodige de la politique genevoise. ■

Un avenir sur la scène publique? Mystère encore bien gardé...

POLITIQUE L'ancien magistrat n'a pas souhaité s'exprimer sur un éventuel retour en vue des élections cantonales de 2023

SYLVIA REVELLO
@sylviarevello

A la sortie de son procès en appel en octobre dernier, Pierre Maudet avait promis que sa carrière politique ne s'arrêterait pas au seuil du tribunal. Désormais acquitté, va-t-il faire son grand retour en vue des élections cantonales de 2023? Il faut dire que l'ancien homme fort du PLR, aujourd'hui exclu du parti, n'est pas du genre à renoncer.

Au printemps dernier, dans l'attente de son procès, il avait mené une campagne tambour battant pour sauver son propre siège au Conseil d'Etat. Malgré sa défaite devant la Verte Fabienne Fischer, le candidat indépendant avait réuni 33% des suffrages, glanant des voix chez son ancien parti mais aussi, dans une moindre mesure, chez les vert'libéraux. Preuve qu'une partie de l'électorat genevois restait acquise à sa cause.

La décision du jour lui permettra-t-elle d'accroître son réservoir de voix? L'intéressé n'a pas souhaité réagir, laissant planer le mystère sur ses ambitions politiques. «Pierre Maudet a perdu des plumes dans

cette affaire, mais il est encore jeune, plein d'énergie, il pourrait rebondir», espère pour sa part Jacques Jeannerat, ancien député PLR qui avait démissionné dans le sillage de l'affaire.

Emiettement en vue à droite

Une chose est sûre: une candidature en 2023 ne faciliterait pas les affaires de la droite – et en particulier du PLR, déjà mal en point – qui verrait ses électeurs se disperser entre les différents partis. Reste encore à savoir sous quelle bannière Pierre Maudet choisira de prendre sa revanche dans l'arène politique, si revanche il y a. A la fin de 2020, il avait créé, avec quelques fidèles, la formation Elan Radical qui n'a plus vraiment fait parler d'elle depuis. Un an plus tard, en décembre dernier, il annonçait la création d'une fondation ayant pour but de promouvoir «une réflexion politique libre». Doit-on y voir les prémices d'un nouveau parti?

Alors que le mystère reste entier, les résistances politiques s'annoncent d'ores et déjà nombreuses. Le député socialiste Thomas Wenger prévient: «Libre aux Genevoises et aux Genevois de voir s'ils ont envie d'élire un Maudet et un manipulateur au Conseil d'Etat. J'estime que Genève mérite mieux.» ■